



**SAINT-JACQUES
LE-MINEUR**

91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur
Québec, J0J 1Z0

Téléphone : (450) 347-5446
Télécopieur : (450) 347-5754
Courriel : amenagement@silm.ca

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Service de l'urbanisme

**Section réservée
à la municipalité**

N° de demande : _____

Matricule : _____

Zone : _____

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ABATTAGE D'ARBRE

1. EMLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse : _____ Numéro de lot* : _____

*S'il existe plus d'un lot sur le terrain concerné.

Usage de l'immeuble : Résidentiel Commercial Industriel Agricole Public ou institutionnel

2. IDENTIFICATION

2.1 DU REQUÉRANT

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

2.2 DU PROPRIÉTAIRE (si différent du requérant)

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

3. RENSEIGNEMENT SUR LES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés par : Propriétaire Émondeur / Élagueur (remplir la section des coordonnées ci-dessous)

Entreprise : _____ Responsable : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ RBQ : _____

Durée possible des travaux : Date de début : _____ Date de fin : _____

Est-ce qu'il y a une ligne électrique à proximité? : Oui Non

4. DÉTAILS SUR LES TRAVAUX

Est-ce que l'abattage sera effectué dans le cadre d'une exploitation sylvicole ? Oui Non

Nombre d'arbres à abattre : _____ (Est considérée comme un arbre, une tige de dix (10) cm de diamètre minimum mesurée à 1,3 mètre du sol.)

Essence(s) de(s) arbre(s) : _____

Raison(s) pour justifier l'abattage de(s) arbre(s) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> L'arbre est mort, malade ou constitue un danger pour la sécurité des personnes ou des biens ; | <input type="checkbox"/> L'arbre doit être abattu pour effectuer des travaux publics ; |
| <input type="checkbox"/> L'arbre doit être abattu pour permettre une construction ou un aménagement; | <input type="checkbox"/> La mise en culture du sol à l'extérieur de la zone agricole. (Si celle-ci n'est pas réalisée dans un délai de 3 ans toutefois, la superficie devra être reboisée); |
| <input type="checkbox"/> Il y a compétition entre les arbres (coupe de nettoyage) ; | <input type="checkbox"/> L'abattage de bois de chauffage à des fins personnelles visant uniquement des arbres morts, malades ou dépérissant, dans un pourcentage inférieur à 10% des tiges présentes, sur un terrain de plus de 5 000 m ² . |
| <input type="checkbox"/> L'arbre cause des dommages à la propriété privée ou publique; | |

5. LOCALISATION DES ARBRES À ABATTRE (obligatoire)



6. DOCUMENTS À FOURNIR

- Dans le cadre d'une exploitation forestière, une **prescription sylvicole** préparée par un ingénieur forestier doit être déposée lors d'une demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'un arbre.

La prescription doit minimalement comprendre :

- La superficie visée par l'exploitation sylvicole ;
- Les types de coupe à réaliser, le pourcentage de prélèvement et les sites de coupe (en identifiant les endroits où la coupe est interdite conformément au Règlement de zonage) ;
- La localisation du chemin d'accès des chemins de débardage et des aires d'empilement ;
- Les mesures visant l'identification des zones sensibles ;
- Les mesures de surveillance des travaux ;
- Les mesures de contrôle de l'érosion ;
- Les mesures de régénération.
- Au terme des travaux, le requérant doit déposer un rapport d'un ingénieur forestier attestant la conformité des coupes autorisées au certificat d'autorisation.

7. DÉCLARATION

*Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire **ne constitue pas** un permis ou un certificat d'autorisation lui permettant de débiter les travaux.*

Signature : _____ Date : _____

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES QUI NOUS SERONT SOUMISES NUMÉRISÉES OU IMPRIMÉES SERONT TRAITÉES